

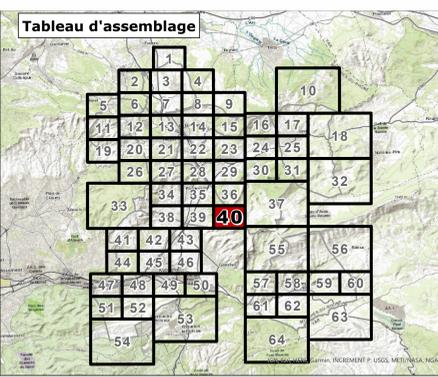
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N2. Risque incendie

PLANCHE
40

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1



Urbanisme
URBANISME
□ Limite de zone □ Limite de zone issue de la procédure de modification n°1 (voir opposé)

Risque feux de forêt réglementé par un Plan de Prévention du Risque
PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INCENDIE DE FORÊT (PPRIF)
Pour les communes d'Auréli et de Roquevaire
■ B3
■ B2
■ B1
■ R

Risque feux de forêt réglementé par le PLUI
TRADUCTION DU RISQUE INCENDIE
Pour les communes d'Aubagne, Castellane, Cuges-les-Pins, La Boulladisse, La Dettouasse, La Pierre-sur-Haute, Peyrol, Saint-Sauveur et Saint-Etienne
■ Zone inconstructible
■ Zone à urbaniser (AU ou ZAU) soumise à étude complémentaire
■ Zone à prescriptions
Pour la commune de Belcodène
■ Rouge
■ Bleu
■ Orange

Fond de Plan
□ Parcelaire ■ Bâti dur ■ Bâti léger
— Élément de repère ■ Ponce ou Plan d'eau ■ Canalisation

